
REQUÊTE

à Monsieur le juge commis à la surveillance du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE

Je soussigné Romuald COLAS,

Agissant en qualité de président directeur général,

de la Société :

AVVENS AUDIT
Société Anonyme au capital de 150 000,00 €
Siège social : 14, quai du Commerce - Immeuble le Saphir – 69009 LYON
305 446 577 R.C.S. LYON

Ai l'honneur de vous exposer :

que ladite société dépose auprès du RCS de SAINT-ETIENNE une formalité d'ouverture d'un établissement secondaire dans le ressort du greffe de SAINT-ETIENNE en date du 1^{er} mai 2024 ;

que :

- Cette formalité a été présentée une première fois le 22 mai 2024, et rejetée en l'absence de déclaration de ce même établissement auprès de la compagnie des commissaires aux comptes ;
- Ladite compagnie exige pour enregistrer cet établissement, son avis INSEE (cf. pièce jointe).

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le juge commis à la surveillance, d'ordonner au greffier de procéder à l'enregistrement de la formalité d'ouverture d'un établissement secondaire en date du 1^{er} mai 2024, en l'absence de justificatif d'ouverture dudit établissement.

Le Président

30 avril 2025 | 05:55 PDT

DocuSigned by:

F0AF3F74BC85411...

ORDONNANCE

Nous, Juge commis à la surveillance du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE,

Vu la requête qui précède,

Autorisons la Société :

AVVENS AUDIT
Société Anonyme au capital de 150 000,00 €
Siège social : 14, quai du Commerce - Immeuble le Saphir – 69009 LYON
305 446 577 R.C.S. LYON

à enregistrer au registre du commerce et des sociétés la formalité d'ouverture d'un établissement secondaire en date du 1^{er} mai 2024 sans fournir à l'appui de sa demande la déclaration de ce même établissement auprès de la compagnie des commissaires aux comptes.

Fait à

Le